



1320000 Commission paritaire pour les entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles

Prime de fin d'année	1
Prime d'ancienneté	1
Éco-chèques	1
Pension complémentaire	1
Travail de nuit	2
Supplément pour heures supplémentaires	2
Indemnités aux ouvriers en déplacement	2
Frais de voyage	2
Frais de transport	2

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>

Prime de fin d'année

CCT du 18 septembre 2002 (64.190)

Fixation du montant, des conditions d'octroi et des modalités de liquidation d'une prime de fin d'année à charge du "Fonds social et de garantie pour les entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles"

Articles 1-6, 8

Durée de validité : 1^{er} janvier 2002 pour une durée indéterminée

Prime d'ancienneté

CCT du 24 septembre 2014 (124.775), modifiée par la CCT du 18 juin 2015 (132.041)

Fixation des conditions de salaire et de travail

Articles 1, 4 (modifié à partir du 1^{er} janvier 2014 par l'art. 2 de la CCT du 18 juin 2015), 15-16

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée

Éco-chèques

CCT du 18 janvier 2012 (110.304)

Remplacement de la convention collective de travail du 8 juillet 2009 concernant le pouvoir d'achat

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée

Pension complémentaire

CCT du 5 février 2008 (87.807), modifiée par la CCT du 25 septembre 2008 (89.334)
Institution du "Fonds de pensions - second pilier CP 132"



Tous les articles (les dispositions du chapitre 5, Gestion, point 13 et point 15 de l'annexe 1 et l'annexe 2 sont remplacées à partir du 1^{er} janvier 2008 par la CCT du 25 septembre 2008)

Durée de validité : 1^{er} janvier 2008 pour une durée indéterminée

CCT du 5 février 2008 (87.808), modifiée par la CCT du 10 octobre 2013 (118.353)
Instauration d'un plan social sectoriel de pension pour les ouvriers occupés dans les entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles

Tous les articles (le point 4.3 de l'annexe 3 est modifié à partir du 1^{er} janvier 2014 par la CCT du 10 octobre 2013)

Durée de validité : 1^{er} janvier 2008 pour une durée indéterminée

Travail de nuit

CCT du 24 septembre 2014 (124.775)

Fixation des conditions de salaire et de travail

Articles 1, 12-13, 15-16

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée

Supplément pour heures supplémentaires

CCT du 18 septembre 2015 (129.851)

Horaires flexibles

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015

Indemnités aux ouvriers en déplacement

CCT du 24 septembre 2014 (124.775)

Fixation des conditions de salaire et de travail

Articles 1, 5-8, 14-16

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée

Frais de voyage

CCT du 24 septembre 2014 (124.775)

Fixation des conditions de salaire et de travail

Articles 1, 10-11, 15-16

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée

Frais de transport

CCT du 10 octobre 2013 (118.352)

Intervention dans les frais de transport

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée